

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	177
Date dépôt	complété 03/05/2018
Date validation	05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION : ACCOMPAGNATEUR EN MILIEUX SCOLAIRES

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1° Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10° Sciences psychologiques et de l'éducation
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Dans une société en mutation, l'école est désormais un milieu complexe. Différent mais complémentaire de l'enseignant, le professionnel spécialisé en accompagnement en milieux scolaires s'intègre dans une équipe éducative pluridisciplinaire.

Maitrisant le cadre légal du milieu scolaire, il veille, en agissant de façon éthique et responsable, à ce que l'école soit pour chaque élève un lieu de développement global et d'intégration. En le soutenant et en le guidant dans ses relations et ses apprentissages, il permet au jeune d'appréhender également l'école comme un lieu d'accueil, de socialisation et de construction identitaire où chacun peut trouver sa place.

Ce professionnel dispose des compétences qui lui permettent de favoriser la communication et les relations entre les acteurs de l'institution scolaire, ou extrascolaire, et le milieu familial.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Maitriser les ressources légales, institutionnelles et organisationnelles des milieux scolaires et extra-scolaires :

- Connaître le cadre légal du système scolaire
- Se repérer dans les textes réglementaires cadrant l'exercice du métier dans les secteurs scolaires et extrascolaires
- Comprendre, analyser et expliquer le projet pédagogique de l'institution (école, internat, CEFA, école de devoirs...).

2. Agir de façon éthique, démocratique et responsable :

- Mesurer les enjeux éthiques liés à la profession
- Respecter le devoir de confidentialité et de discrétion
- Garantir une éthique de l'éducation valable pour tout public et toute population
- Prendre en compte les valeurs multiples inhérentes aux milieux scolaires ainsi que les enjeux anthropologiques, sociaux et éthiques
- Faire des choix responsables en appui sur des valeurs et des principes éthiques et démocratiques
- Adopter une attitude réflexive.

3. Travailler en équipes pluridisciplinaires, entretenir des relations de partenariat avec les familles, l'institution et agir comme un acteur social au sein de la société :

- S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés et ses émotions
- Mener des actions éducatives concertées inscrites dans le projet de l'institution
- Etablir une étroite relation avec les parents et les autres partenaires concernés
- Coopérer avec les chefs d'établissement, les enseignants et les autres responsables dans la guidance socio-pédagogique des élèves.

4. Accompagner, soutenir et guider les jeunes dans leurs relations, leur travail scolaire en favorisant leur émancipation sociale :

- Etre à l'écoute, permettre l'expression des difficultés, élaborer des stratégies de réussite
- Créer une relation de confiance mutuelle, de non jugement
- Soutenir les jeunes dans leur travail scolaire
- Favoriser un égal accès des jeunes aux apprentissages et aux compétences prévues dans les programmes scolaires
- Accompagner individuellement les jeunes vers leur autonomie
- Faire preuve de disponibilité et d'ouverture vis-à-vis des jeunes en difficulté
- Orienter le jeune vers des ressources, des personnes ou des services spécialisés.

5. Favoriser l'apprentissage scolaire, lever les obstacles psychologiques, culturels et sociaux et réagir à des situations variées :

- Rendre le milieu de vie propice au développement global du jeune
- Permettre aux élèves de s'approprier les méthodes de travail qui leur conviennent
- S'adapter à des situations variées pour favoriser l'apprentissage scolaire, lever les obstacles psychologiques, culturels et sociaux
- Encourager le développement d'habiletés sociales chez les jeunes telles que le respect, l'esprit de partage et de coopération
- Concevoir, organiser, animer et évaluer des actions éducatives favorisant le développement global du jeune.

6. Favoriser un cadre de vie collective pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants et adolescents ainsi que le bon fonctionnement de l'institution :

- Garantir les règles établies en exerçant une autorité sans recourir à la violence
- Accompagner le jeune dans des situations conflictuelles
- Assurer la sécurité et le bien-être des jeunes
- Surveiller pour garantir la bonne organisation de la vie scolaire et le bon fonctionnement de l'institution
- Assurer une intervention en première ligne auprès des jeunes présentant des difficultés de comportement
- Recadrer, concevoir et appliquer des sanctions constructives pour réintroduire l'appartenance à une communauté éducative ainsi qu'à une société
- Prévenir les attitudes et les comportements sociaux inadaptés (violence, racisme, vols, assuétudes...).

7. Accomplir des tâches pédagogiques, sociales, administratives et techniques au sein de l'institution :

- Organiser et/ou coordonner des activités pendant les temps libres des élèves
- Gérer les heures d'étude en aidant les élèves dans leurs recherches et leur travail scolaire
- Animer et surveiller les espaces de vie collective
- Animer des projets internes ou externes (sorties, parascolaire, projets en partenariat...)
- Gérer les tâches administratives en lien avec la guidance des élèves
- Détecter et prévenir le décrochage scolaire (vérification des absences, prise de contact avec les parents, orientation vers les CPMS, les centres de guidance voire les services d'aide à la jeunesse).

8. Communiquer de manière adéquate dans les divers contextes liés à la profession :

- Pratiquer l'écoute active, le dialogue
- Utiliser à bon escient différents modes de communication
- Adapter sa communication en fonction des interlocuteurs
- Jouer le rôle d'interface, de médiation entre jeunes, parents, partenaires de l'école ou de l'association
- Déterminer et élaborer des temps, des lieux et des formes propices à la communication.